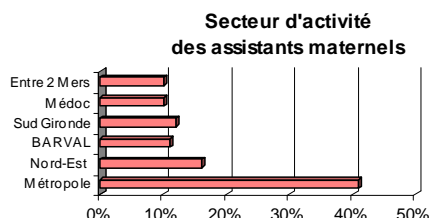


ENQUETE AUPRES DES ASSISTANTS MATERNELS SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Caisse d'Allocations Familiales, le Département et la Mutualité Sociale Agricole de Gironde ont souhaité, à travers le Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant (2015-2018)¹, poursuivre leur action pour favoriser l'accès des enfants en situation de handicap aux modes d'accueil. C'est dans ce cadre qu'une enquête auprès des assistants maternels a été réalisée en 2015 afin d'obtenir un état des lieux concernant l'accueil de ces enfants mais aussi d'identifier plus précisément les représentations et les attentes des assistants maternels en matière d'accompagnement.

Caractéristiques des répondants

99% des assistants maternels ayant répondu à l'enquête sont des femmes et plus des 2/3 ont 40 ans et plus.



Ils se répartissent selon les secteurs de façon proche de l'ensemble des assistants maternels. Près des 2/3 des assistants maternels ayant répondu à l'enquête sont agréés depuis moins de 10 ans. 23% d'entre-eux ont participé à une formation continue au cours des 5 dernières années. Les formations les plus fréquemment citées sont : la motricité et l'éveil sportif, l'accueil d'un enfant en situation de handicap, la

gestion du stress et la relaxation puis la gestion des situations difficiles de l'enfant.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap entre 2012 et 2014.

110 assistants maternels ont déclaré avoir accueilli au moins un enfant en situation de handicap entre 2012 et 2014, soit 10% des répondants à l'enquête².

Caractéristiques des assistants maternels ayant accueilli un enfant en situation de handicap.

Les assistants maternels de l'Entre-deux-Mers, du Nord-Est Gironde et du Médoc ont un peu plus souvent accueilli un enfant en situation de handicap (environ 13%) que ceux de Bordeaux-Métropole et du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (respectivement 8% et 7%). Ce résultat reflète sans doute, au moins en partie, la plus grande proportion d'enfants accueillis en accueil collectif dans ces deux derniers territoires.

De même, les assistants maternels ayant accueilli un enfant en situation de handicap sont moins souvent des assistants maternels nouvellement agréés (28% sont agréés depuis moins de 5 ans contre 37% des autres).

Enfin les assistants maternels ayant accueilli un enfant en situation de handicap ont plus souvent suivi une formation continue dans les 5 dernières années que les autres (28% contre 23%). Notamment, la formation concernant l'accueil d'un enfant

¹ Axe IV. Faciliter l'accessibilité aux modes d'accueil pour toutes les familles- Objectif 2. Soutenir l'accueil dans des situations spécifiques- Actions IV.2.1. et IV.2.2

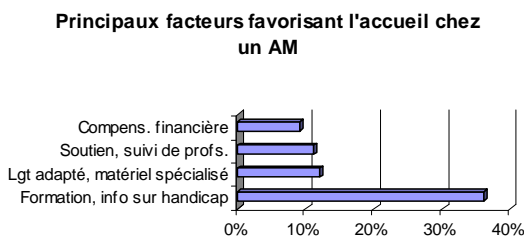
² Cette proportion est sans doute très supérieure à ce qu'elle est pour l'ensemble des assistants maternels. Les assistants maternels ayant accueilli un enfant en situation de handicap se sont très certainement sentis beaucoup plus concernés et ont donc davantage répondu à l'enquête que les autres.

en situation de handicap a été suivie par 17% des assistants maternels ayant effectivement accueilli un enfant en situation de handicap contre 7% des autres.

Raisons pour lesquelles les assistants maternels n'ont pas accueilli un enfant en situation de handicap entre 2012 et 2014.

Parmi les assistants maternels n'ayant pas accueilli un enfant en situation de handicap, la quasi-totalité indiquent qu'ils n'ont pas été sollicités. Pour les autres, l'accueil ne s'est pas réalisé principalement parce que les parents ont trouvé une autre solution, souvent en gardant eux-mêmes leur enfant et le fait de ne pas avoir de place disponible à ce moment-là.

Opinion des assistants maternels en matière d'accueil d'un enfant en situation de handicap.

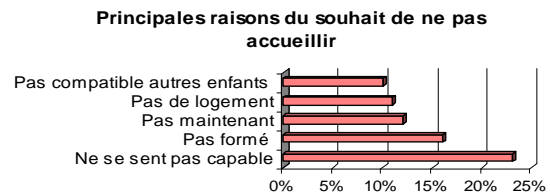


Ce qui pourrait favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap chez les assistants maternels c'est avant tout la formation, l'apport de connaissances sur le handicap. Viennent ensuite le fait de pouvoir disposer d'un logement adapté et/ou de matériel spécifique (ce qui renvoie au handicap moteur) ainsi que le soutien, le suivi de professionnels de la petite enfance notamment de la PMI. La compensation financière, notamment pour accueillir un nombre plus restreint d'enfants ou pour procéder à des adaptations du logement, ou encore la revalorisation d'un salaire en lien avec un accueil plus exigeant est également fréquemment citée.

Plus de la moitié des assistants maternels déclarent qu'ils seraient prêts à accueillir un enfant en situation de handicap. Ce souhait est très dépendant du fait d'avoir accueilli un enfant en situation de handicap entre 2012 et 2014, puisque lorsque c'est le cas, ¾ des

assistants maternels souhaitent renouveler ce type d'accueil.

Toutefois cela s'accompagne souvent de conditions : la plupart du temps que le handicap ne soit pas trop important, mais aussi avoir accès à une formation et pouvoir bénéficier de soutien. Les assistants maternels ayant déjà accueilli un enfant en situation de handicap se distinguent des autres en évoquant beaucoup moins la condition de la formation.



Les assistants maternels déclarant ne pas souhaiter accueillir un enfant en situation de handicap expliquent qu'ils ne s'en sentent pas capables, que ces accueils sont trop difficiles, qu'ils impliquent trop de responsabilité. Puis, vient le fait que l'assistant maternel ne s'estime pas assez formé ou qualifié pour cet accueil. Les répondants indiquent ensuite qu'ils sont trop âgés ou trop proches de la retraite pour s'impliquer dans cet accueil ou, moins fréquemment, qu'au contraire ils manquent encore d'expérience dans le métier. L'inadaptabilité du logement ou des conditions matérielles est ensuite citée ainsi que la difficulté d'accueillir un enfant en situation de handicap sans diminuer le nombre total des accueils alors que ces enfants sont perçus comme demandant plus de temps, d'attention.

Les assistants maternels ayant déjà accueilli un enfant en situation de handicap diffèrent des autres en déclarant bien davantage que ce type d'accueil est difficilement compatible avec l'accueil d'autres enfants et en évoquant beaucoup plus une expérience précédente difficile.

Seulement 7% des assistants maternels connaissent la cellule ressource handicap. Le fait d'avoir accueilli un enfant en situation de handicap n'a pas d'influence significative sur cette connaissance. Par contre, avoir suivi une formation continue au cours des 5

dernières années ou être récemment agréé (et avoir donc bénéficié d'une présentation de ce service lors de la formation initiale) augmente le niveau de connaissance.

Caractéristiques des enfants en situation de handicap accueillis chez les assistants maternels entre 2012 et 2014

110 assistants maternels ont accueilli 121 enfants en situation de handicap sur la période. Pour 59% d'entre eux l'accueil était terminé au moment de l'enquête alors que pour 41% il était toujours en cours. Dans près des 2/3 des cas, le handicap était connu au moment de l'accueil. 62% des enfants accueillis sont des garçons. C'est la déficience psychique, intellectuelle et cognitive qui est la plus répandue (41%). L'âge des enfants au début de l'accueil chez l'assistant maternel varie de 2 mois à 8 ans et demi. La moitié des enfants débutent leur accueil avant 15,7 mois alors que l'âge médian était de 25 mois dans l'enquête auprès des EAJE³. On peut penser que cette différence s'explique, au moins en partie, comme pour l'ensemble des enfants, par le fait qu'il est plus long d'obtenir une place en établissement d'accueil que chez un assistant maternel.

Les enfants dont l'accueil est terminé sont partis de chez l'assistant maternel entre 6 mois et 12 ans (8 enfants ont plus de 6 ans au moment de leur départ). La moitié des enfants partent avant 37,6 mois. L'enquête auprès des EAJE indiquait le même âge médian de départ.

Les 2/3 des enfants sont accueillis au moins 2,5 jours par semaine (seulement 56% dans l'enquête auprès des EAJE). De plus, 12 enfants sont accueillis en périscolaire⁴ et un enfant est accueilli 3 nuits par semaine.

³ Enquête menée en 2010 dans le cadre du Schéma départemental d'Accueil du Jeune Enfant 2007-2010 et du groupe d'appui à la cellule ressources handicap auprès de l'ensemble des services et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

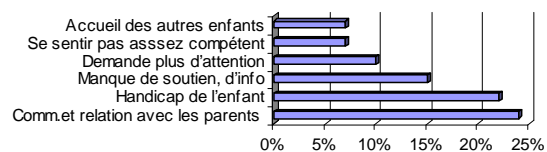
⁴ Lorsque les enfants sont accueillis l'après-midi après une matinée d'école, la fréquence de leur accueil a été comptée en demi-journées.

Dans près d'un cas sur deux, la fréquence de l'accueil a varié au cours du temps. Le plus souvent, il s'agit d'une diminution en raison de la scolarité ou d'un accueil dans un EAJE ou un établissement spécialisé. La diminution du temps d'accueil peut également être causée par l'arrêt du travail ou la diminution du temps de travail des parents.

Le plus souvent, l'accueil a pris fin parce que l'enfant a été scolarisé ou accueilli dans un établissement spécialisé.

Près de la moitié de ces accueils ont causé des difficultés aux assistants maternels et pour 2/3 de ces accueils, les assistants maternels auraient souhaité de l'aide. Parmi ceux-là, certains ont toutefois précisé qu'ils avaient eu l'aide qu'ils souhaitaient à ce moment-là.

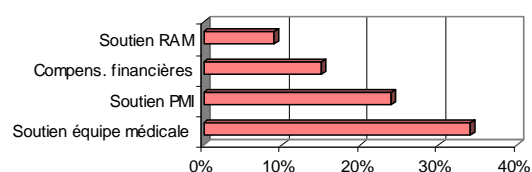
Difficultés les plus citées



Les difficultés avec les parents, soit qu'ils ne donnent pas d'information à l'assistant maternel, soit qu'ils ne «reconnaissent» pas le handicap de l'enfant sont très fréquemment citées.

Les difficultés avec l'enfant peuvent être en lien avec le handicap ou s'exprimer en termes d'attention plus importante à accorder à l'enfant et de difficulté à concilier cet accueil avec celui d'autres enfants.

Types d'aide les plus souhaités



C'est le soutien de l'équipe médicale ou paramédicale qui suit l'enfant qui est avant tout souhaité puis celui de l'équipe de PMI et enfin les compensations financières.

Conclusion et perspectives

- Les atouts de l'accueil chez les assistants maternels sont mis en évidence, notamment la souplesse dans les âges de début et de fin d'accueil et un aménagement du temps d'accueil en fonction des besoins des parents y compris lorsque l'enfant est scolarisé.
- Les assistants maternels font également preuve d'ouverture concernant l'accueil d'enfants différents. Cette attitude est perceptible à travers la proportion de ceux qui souhaitent accueillir (même si cela s'accompagne de nombreuses conditions reflétant les craintes que peut susciter ce type d'accueil) et la part importante d'enfants dont le handicap était connu avant l'accueil.
- L'ensemble des assistants maternels soulignent l'importance de la formation, du soutien par des professionnels de santé et des compensations financières pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap chez les assistants maternels. Ceux qui ont déjà accueilli un enfant en situation de handicap expriment des attentes un peu différentes, davantage en termes de soutien de professionnels et moins de formation.
- Ces résultats confortent deux pistes de réflexion actuelles du groupe d'appui à la cellule ressource handicap : proposition de groupes de paroles ou d'analyse de pratiques aux assistants maternels accueillant un enfant en situation de handicap ; coordination des partenaires intervenant auprès de l'enfant.
- Une réflexion serait également à mener sur les possibilités de compenser la baisse de la PAJE aux 3 ans de l'enfant d'une part et l'éventuelle baisse de revenus due à un accueil d'un plus petit nombre d'enfants du fait de la présence d'un enfant en situation en handicap d'autre part.

Note méthodologique

10 166 questionnaires⁵ ont été envoyés entre mi-avril et début mai 2015 par voie postale aux assistants maternels. Afin de leur permettre de répondre, une enveloppe T était jointe au courrier.

Parmi cet envoi **762 courriers** n'ont pas été réceptionnés par leur destinataire : 387 courriers ont été retournés pour cause de «destinataire inconnu à l'adresse» et 372 pour «défaut d'adressage» (dont 322 pour la commune de Bordeaux). 3 autres enveloppes vides nous ont été retournées.

1 808 questionnaires ont été remplis et retournés par les assistants maternels soit un taux de réponse de 18% (19% en ne tenant pas compte des courriers non réceptionnés).

Parmi ces questionnaires :

- **1081 ont été pris en compte** soit 60% des questionnaires reçus (à noter que l'ensemble des 110 questionnaires des assistants maternels ayant accueilli un enfant en situation de handicap entre 2012 et 2014 ont été saisis).

- **723 n'ont pas été saisis.** En effet, l'échantillon déjà saisi était représentatif et les réponses relativement homogènes. De plus, un nombre supérieur d'observations aurait rendu le traitement des questions ouvertes excessivement fastidieux.

- **4 n'ont pas été pris en compte** (3 assistants maternels n'exerçant plus et 1 assistant maternel accueillant un enfant de 20 ans).

Pascale Oustry
Chargée de mission, OGIAPE.



⁵ D'après le fichier adresses des assistants maternels de Sépistam-DPS-Département33.